

**TopPerformance Plan**  
Récompensez mieux  
vos collaborateurs  
en payant moins d'impôts.

**delta lloyd**  
**LIFE**



**Quand vous accordez une prime à un collaborateur,  
vous payez trois fois ce qu'il touche.  
Vous trouvez ça normal ?**

Pour assurer la croissance et le développement de votre entreprise, vous vous êtes entouré de personnes clés à haut potentiel. Ces ressources précieuses et très convoitées, vous les privilégiez en leur attribuant chaque année un bonus digne de ce nom.

Néanmoins, la fiscalité appliquée à ce genre de rémunération ne récompense pas forcément vos efforts, ni les leurs d'ailleurs. C'est pourquoi Delta Lloyd Life vous propose comme solution TopPerformance Plan.

## Une alternative attrayante à l'augmentation de salaire

### Le plan bonus TopPerformance Plan



#### Pour ceux qui visent le top !

Parallèlement aux assurances de groupe classiques, le plan bonus TopPerformance Plan doit répondre à certaines règles objectives, définies dans un règlement. Cependant, cette assurance de groupe est spécialement adaptée pour la capitalisation de primes uniques successives, telles que les bonus par exemple. Cela vous octroie donc plus de souplesse dans sa mise en œuvre.

TopPerformance Plan offre également la possibilité d'un **rendement supérieur** et des **avantages fiscaux plus qu'attrayants**.

#### Un rendement sur mesure

Les collaborateurs que vous souhaitez récompenser ont le choix entre deux formules de capitalisation des primes.

- **Save Green** offre un rendement garanti de 3,25%\*, auquel s'ajoute une participation bénéficiaire annuelle variable.
- **Save Blue** fait évoluer le rendement du capital-pension uniquement en fonction des opportunités des marchés financiers. En effet, seul le montant des primes versées est garanti, ce qui permet de viser plus haut quant aux performances.

\* Taux en application au 15 novembre 2008.

## Exemple

Gaëtan, 45 ans, est cadre supérieur et membre du comité de direction de son entreprise. Un bonus annuel brut de € 10.000 lui est attribué.

Comparons maintenant la différence entre le paiement immédiat de ce bonus sous la forme d'une augmentation de salaire, soumise à la sécurité sociale et à un impôt de 50%, et l'investissement de ce bonus dans TopPerformance Plan.

En prenant l'hypothèse que les primes sont investies dans la formule **Save Green** et d'un rendement global moyen de 3,75% sur 20 ans (rendement garanti de 3,25% + participation

bénéficiaire estimée à 0,50%), son capital net à 65 ans s'élèverait à € 248.750,62.

Dans une autre hypothèse, où ses primes auraient été investies dans la formule **Save Blue** avec, par exemple, un rendement moyen de 4,50% sur 20 ans, il toucherait un capital de € 283.009,61 à ses 65 ans.

Pour atteindre les mêmes montants sans assurance de groupe, Gaëtan devrait épargner son augmentation de salaire nette pendant 20 ans à un rendement de 9,21% dans le cadre de la première hypothèse et de 10,27% dans la deuxième.

	<b>Paiement immédiat du bonus sous la forme d'une augmentation de salaire</b>	<b>Bonus investi dans TopPerformance Plan</b>
<b>Coût total employeur</b>	€ 13.500,00	€ 11.326,00
<b>Taxe d'abonnement</b>	–	4,40 % → € 440,00
<b>Cotisation ONSS</b>	35% → € 3.500,00	8,86% → € 886,00

	<b>Augmentation brute salarié € 10.000</b>	<b>Prime annuelle € 10.000</b>
<b>Cotisation ONSS employé</b>	13,7% → € 1.307,00	–
<b>Impôts</b>	50% → € 4.346,50	–
<b>Augmentation nette</b>	€ 4.346,50	–
<b>Capital net à 65 ans</b>	–	Hypothèse 1 € 248.750,62 Hypothèse 2 € 283.009,61

### Et en plus, la réserve reste disponible !

Pour acquérir, construire, rénover ou transformer un bien immobilier sis en Belgique, vos collaborateurs peuvent bénéficier d'**une avance allant jusqu'à 65% des primes versées** à des conditions plus qu'intéressantes !

En effet, avec TopPerformance Plan, le taux d'intérêt de l'avance se calcule annuellement de la façon suivante : le taux de base, majoré du taux des participations bénéficiaires de l'année précédente, auxquels s'ajoute une indemnité de 0,40%.

Soit un coût réel de 0,40%, quelle que soit la formule de capitalisation choisie pour les réserves.

De plus, chaque collaborateur a le choix entre deux formules de paiement des intérêts, soit annuellement, soit au terme du contrat.

- Dans le premier cas, il règle annuellement les intérêts courus. L'avance sera déduite de son capital au terme.
- Dans le deuxième cas, les intérêts sont capitalisés, de sorte que le collaborateur ne paye absolument rien jusqu'au moment de sa pension. L'avance ainsi que les intérêts dus sur celle-ci seront déduits de son capital au terme.

**Pour plus d'informations  
sur TopPerformance Plan,  
consultez notre site  
[www.deltalloydlife.be](http://www.deltalloydlife.be)  
ou contactez  
votre conseiller financier**

Avenue Fonsny, 38  
1060 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 238 88 11  
Fax : + 32 (0)2 238 88 99  
RPM Bruxelles  
[www.deltalloydlife.be](http://www.deltalloydlife.be)

## **Delta Lloyd Life, à vos côtés**

Delta Lloyd Life a imaginé pour vous et votre entreprise des solutions à la carte flexibles et performantes liées à des assurances vie. Vous gagnez vraiment à les découvrir.

Delta Lloyd life SA, Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation, ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) , dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Delta Lloyd Bank: 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB

BR-TopP-F-01/2009

E .R. Nathalie De Heem, Avenue Fonsny 38 – B – 1060 Bruxelles

**delta lloyd**  
**LIFE**

**Pour une belle vie.**